

Fiche de synthèse



Préfet de VAUCLUSE

Commune du Pontet

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Arrêté préfectoral N°SI 2014027-0007

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn.

Les documents de référence sont:

PPRI "du Rhône" approuvé le 20/01/2000

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [PPRt]

Une partie de la commune est située dans le périmètre d'un PPRt.

Le document de référence est :

PPRT autour de l'établissement de Sorgues de la société EURENCO France sur les communes de Sorgues, Le Pontet, Avignon, Sauveterre, et Villeneuve-les-Avignon approuvé par arrêté interdépartemental le 13 décembre 2013.

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

La commune est située dans une zone de sismicité :3 (zone à sismicité modérée).

Date d'élaboration de la présente fiche : JANVIER 2014